

006298

05 OCT 2018

DECISION

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires**

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu les nécessités de service

DECIDE

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature, au profit des cadres et responsables relevant dudit Office, pour pouvoir aux postes de responsabilités suivants (Voir fiches de poste ci-jointe) :

Directions	Postes
Direction centrale	Service de la Gestion des Ressources Humaines
	Service de la Protection du Patrimoine Végétal
CASABLANCA-SETTAT	Direction du Contrôle et de la qualité aux postes frontières de Casablanca

Article 2 : l'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire ;
- Etre classé, au moins aux grades de médecin Vétérinaire, d'Ingénieur d'Etat, Administrateur de 2^{ème} grade ou des grades équivalents ;
- Disposer de 2 ans d'ancienneté pour le poste du Chef de Service ;
- Disposer de 4 ans d'ancienneté en tant que chef de service ou de division pour le poste de directeur de la direction du Contrôle et de la qualité aux postes frontières de Casablanca ;

Article 3 : le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le/la candidat(e) illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le19 OCT 2018.....sous pli fermé.

Article 5 : la présente décision est affichée sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma.

NB : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération s'elle parvient hors délais.

!

j


ONSSA
POUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONSSA
ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Signé : Abdelkettah BENJELLOUN